

BORDEREAU DES PIECES

Dossier de déclaration de projet :

- 1 Notice justifiant de l'intérêt général du projet

Dossier de mise en compatibilité du PLU :

- 1 Rapport de présentation
- 2 Extrait du règlement de la zone Ne
- 3 Extrait du plan de zonage modifié sur le secteur de La Paraudière
- 4 Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées et avis reçu
- 5 Avis de l'Autorité Environnementale sur la consultation au cas par cas
- 6 Avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)
- 7 Accord du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Monts du Lyonnais

Les autres pièces du PLU restent inchangées.